

Médecins : un guide « Prévention et sécurité routière »



© 2025 Les Echos Publishing

La conduite d'un véhicule terrestre à moteur requiert une aptitude physique, cognitive et sensorielle. À ce titre, un arrêté du 28 mars 2022 a fixé une nouvelle liste des affections médicales incompatibles ou compatibles avec l'obtention, le renouvellement ou le maintien du permis de conduire. Et pour accompagner les médecins dans leurs missions de contrôle, l'Ordre national a publié un guide rappelant l'organisation, la place et le rôle des médecins vis-à-vis de l'aptitude médicale à la conduite.

Le cas spécifique des personnes âgées

Dans ce guide, sont également abordés les pathologies, les médicaments (neuroleptiques et antipsychotiques, anxiolytiques, hypnotiques, antalgiques...) ainsi que d'autres facteurs non médicaux (prise de CBD, d'alcool, téléphone au volant...) qui perturbent la conduite. Et aussi les cas spécifiques des personnes âgées et de celles en situation de handicap. Enfin, le guide détaille les actions préconisées par les pouvoirs publics et celles envisagées par le Conseil national de l'Ordre en la matière.

Pour télécharger le guide : www.conseil-national.medecin.fr

© 2025 Les Echos Publishing